

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Préparateur/préparatrice en pharmacie		Code fonction 7.06.002	
2. But de la fonction Assister et seconder le pharmacien, en particulier dans la préparation et la dispensation des médicaments, ainsi que dans l'exécution des ordonnances, prescriptions et formules médicales.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la collaboration avec le pharmacien dans la préparation et la dispensation des médicaments ainsi que dans l'exécution des ordonnances; - la préparation de solutions injectables et l'exécution de diverses préparations galéniques d'après les instructions et sous le contrôle du pharmacien; la préparation de commandes spéciales pour les services de l'hôpital ainsi que pour les laboratoires privés; - l'utilisation d'appareils et instruments de laboratoires pour les différents travaux effectués à l'officine ou dans l'exécution de certaines analyses; - la distribution et l'inscription des stupéfiants demandés; - la vente, la réception et la mise en place des marchandises; le contrôle des stocks; - le conditionnement, la taxation et la facturation des médicaments et produits fournis aux utilisateurs du service; - le remplacement temporaire du pharmacien dans les cas prévus par la loi ou prescriptions administratives; - l'exécution d'autres travaux en relation avec la profession à la demande des supérieurs hiérarchiques. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	B	F	B	G	Cl. max. 13
Points	34	5	31	8	41	Total 119